

Esch-sur-Alzette, le 4 mars 2025

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 14 mars 2025 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

2^{ème} avenant au contrat de bail entre la Ville et Bonaria Frères S.A.

Les parties ont convenu, d'un commun accord, d'apporter les modifications suivantes au contrat de bail signé entre elles le 26 octobre 2021 ainsi qu'au 1^{er} avenant signé le 29 septembre 2023 :

Le contrat est prolongé une dernière fois jusqu'au 31 août 2025, sans possibilité de reconduction tacite.

À l'exception des modifications apportées par le présent avenant, l'ensemble du contrat de bail du 26 octobre 2021 reste applicable.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano
Ingénieur-Directeur